

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAJ 3 Approbation du contrat de cession de la marque Petit Palais au profit de l'Établissement Public Paris Musées.

M. Emmanuel GREGOIRE et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de cession de la marque Petit Palais au profit de l'Établissement Public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1re Commission, et par Monsieur Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de la marque Petit Palais, conclu à titre gratuit entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Paris Musées, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO